



BEAUX-ARTS

## JOURNAL DE MONACO

SAISON

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

ABONNEMENTS :	
UN AN . . . . .	12 francs
SIX MOIS . . . . .	6 »
TROIS MOIS . . . . .	3 »
ÉTRANGER frais de poste en sus.	

POUR TOUT CE QUI CONCERNE  
LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION DU JOURNAL  
S'adresser, *franco*, à M. EUSEBE LUCAS, Rédacteur-  
en chef et Gerant, à Monaco (Principauté).

ANNONCES . . . . .	25 cent. la ligne
RÉCLAMES . . . . .	50 » »
FAITS MONACO . . . . .	1 franc »
( UN NUMÉRO : 25 CENTIMES. )	

Monaco, le 1<sup>er</sup> Mai 1859.

Au moment où nous écrivons ces lignes, des vapeurs français sillonnent l'horizon, et de graves événements doivent s'accomplir. Par suite de sa position neutre et placée en dehors des éventualités de la guerre, la Principauté ne doit se préoccuper que d'une manière indirecte de ces événements dont les conséquences imprévues peuvent amener une conflagration européenne. Son indépendance calme et inoffensive n'a nul besoin d'être définie; elle est spéciale, elle tire d'elle-même sa raison d'être, et s'il fallait chercher dans les Etats prépondérants une attitude qui patronne la sienne, nous la trouverions dans l'appréciation faite par lord Derby de la situation de l'Angleterre qui « spectatrice » attentive du conflit, ne devra se porter que là » où l'honneur et la dignité du pays réclameront » son concours. »

La Principauté de Monaco attend tout de l'avenir.

Satisfaite des avantages de ses institutions, amie du progrès et de l'ordre, et cherchant l'un par l'autre; ne servant de foyer à aucune idée prématurée ou subversive; n'abritant aucun principe en opposition avec le mouvement des idées; s'inspirant des impulsions généreuses qu'elle accueille de toutes parts et cherchant à y coopérer dans la mesure de ses forces, elle demande pour elle-même le respect qu'elle professe pour autrui; elle croit que sa natio-

nalité et son indépendance, aussi vivantes et respectables que celles des grandes puissances, ont des droits égaux d'existence; et son dévouement au Souverain qui la représente en est, à ses yeux, la garantie.

Elle n'admet donc pas, en comprenant les motifs d'honneur et de dignité qui sont l'origine de la question actuelle, qu'en puisse oublier qu'elle en possède une part elle-même depuis neuf siècles; elle n'admet pas que ce qui s'en abrite chez elle ait moins de grandeur parce qu'elle est plus faible, et elle veut de toute la force de la volonté dont elle a donné la tutelle à son souverain avec son attachement, que ces gages d'avenir conservent entre ses mains l'inviolabilité à laquelle ils ont droit.

Le respect de l'opinion publique, invoqué aujourd'hui plus que jamais par la presse, et mis en avant dans les arbitrages politiques auxquels la guerre elle-même doit aboutir, ne se mesure point à l'importance de l'Etat; aussi, la loi du droit des gens, vraie pour la petite puissance comme pour le grand peuple, parce qu'elle est vraie pour l'individu, est-elle la base de notre tranquillité et de notre foi dans l'issue, quelle qu'elle soit, des événements.

Si nous combattons sans merci ni trêve, et sans faiblir un instant dans nos convictions, le trouble causé par la Sardaigne à cette tranquillité qui fait la force du petit Etat, c'est que nous voyons dans les efforts qu'il tente en vue de l'avenir, dans l'esprit d'individualité qui l'a-

nimé et jusque dans les tentatives exploitées à Menton l'élément jeune, sain et vigoureux d'une nationalité bien accusée que rien ne saurait anéantir ou corrompre.

Il y a quelques jours, M. de Cavour adressait au Conseil fédéral suisse une note en réponse à sa déclaration de neutralité, dans laquelle il témoignait des dispositions de la Sardaigne à respecter scrupuleusement les principes proclamés par elle et les mesures qu'elle a prises pour les faire respecter.

Cette note est une nouvelle protestation contre la conduite que le Gouvernement sarde tient à notre égard. Qu'il évite donc, en rentrant loyalement dans les limites de son protectorat, le reproche de sacrifier les intérêts du faible tout en s'inclinant devant ceux du fort; qu'il se rappelle l'injustice et la contradiction de ses tentatives diverses qui ne sauraient se reproduire aujourd'hui sans honte pour lui-même; qu'il protège réellement, au lieu de songer à dépouiller; qu'il se rappelle enfin :

que la Principauté de Monaco momentanément réunie au territoire de la république française par un simple décret, a été rendue plus tard à son prince au même titre que les Etats-Sardes à leur Roi;

que cette restitution faite par conséquent, comme celle d'autres Etats, en reconnaissance d'anciens droits au Prince dépossédé ou à ses représentants, n'a lésé en rien la Sardaigne;

et qu'enfin, en ce moment où le Piémont s'offre aux regards de l'Europe comme le défenseur des espérances de l'Italie, la première garantie qu'il puisse lui donner de sa loyauté, c'est le respect d'un droit qui se rattache à lui de toute l'importance de la mission dont il s'est chargé.

On s'étonnerait de la modération avec laquelle nous défendons journellement les droits de la Principauté contre le Piémont, si l'on connaissait les mesquineries vexatoires que le Gouvernement sarde ne dédaigne pas de susciter contre elle.

En constatant les tristes manœuvres d'agents maladroits, en portant simplement à la connaissance de l'opinion publique la contradiction dont elles entachent le protectorat juré, en nous contentant de faire ressortir les tendances auxquelles ces puérités se rattachent, et d'en mettre les conséquences sous les yeux du Gouvernement même, qui, en s'en rendant coupable, ou en les tolérant, se donne d'autre part mission de libéralisme, nous nous efforçons de rester dans la ligne des convenances politiques. — Ces convenances n'auraient pas besoin d'être observées de si près, à en juger par le caractère officiel du fait suivant :

Tout récemment un très-haut fonctionnaire de Nice, dont l'hostilité à notre égard se manifeste en toutes circonstances, n'a pas craint de s'écrier dans un cercle de cette ville, en présence de plus de 40 personnes. « Oui, nous vexons tant le Prince de Monaco et tous ceux qui s'y rattachent, qu'il faudra bien qu'il s'en aille. »

Ces paroles ont été prononcées à la suite d'une observation faite à ce fonctionnaire par un français de distinction sur la rigueur et l'inconvenance des procédés dont se servent à l'égard des voyageurs venant de Monaco, les employés des douanes et des bureaux de passe-ports, et tous ceux dont les fonctions touchent aux relations de frontières entre le Piémont et la Principauté. Tout ce qui peut en effet se produire de mauvais vouloir, de vexations, de brutalité dans la consigne, de grossièreté dans l'injonction, se rencontre à chaque instant.

Nous avons jusqu'ici laissé de côté ces honteuses mesquineries, convaincus qu'en attaquant l'idée à laquelle elles se relient, nous nous en occupions suffisamment. Nous appelons, cependant, aujourd'hui, l'attention du Gouvernement Sarde sur ces intentions officiellement manifestées, dont les étrangers ont à souffrir, que rien ne justifie, et qui, ainsi avouées, et présentées comme une menace, deviennent une preuve sérieuse de plus des tendances spoliatrices de la puissance à laquelle le serment d'un protectorat loyal, devrait en ce moment plus que jamais, sembler sacré.

Le Conseil fédéral Suisse ayant réclamé du Gouvernement du Prince des explications au sujet de l'arrestation, lors de l'échauffourée du 1<sup>er</sup> Février, de plusieurs citoyens suisses, s'est déclaré, dans une dernière Note, satisfait des

éclaircissements qui lui ont été donnés, et s'est borné à recommander le condamné Manera, Tessinois, à la clémence de S. A. S.

### CHRONIQUE LOCALE

Un certain nombre des créanciers de la Société anonyme des Bains de Monaco, ont, le 23 de ce mois, présenté au Tribunal Supérieur une requête pour demander, dans l'intérêt général, la déclaration de faillite de la dite Société et l'apposition des scellés sur ses meubles, effets et papiers.

Le Tribunal, vu que les créanciers requérants, ont depuis longtemps et à plusieurs reprises vainement réclamé le paiement de leurs créances, qu'il est d'ailleurs de notoriété publique que la dite Société ne peut faire face aux engagements par elle contractés et qu'elle est en suspension de paiements, ce qui résulte aussi de l'Ordonnance Souveraine du 23 de ce mois par laquelle ont été révoquées la concession du privilège de l'établissement des Bains et l'autorisation de la Société anonyme formée pour l'exploitation du dit privilège, a déclaré par jugement du 26 avril, la dite Société anonyme en état de faillite, dont il a fixé provisoirement l'ouverture au 23 courant.

Le Tribunal a ordonné en même temps qu'il serait procédé à l'apposition des scellés dans les lieux occupés par la Société et sur tous les meubles, caisses, effets, livres, registres et papiers s'y trouvant, ainsi que sur ceux appartenant à la même Société qui pourraient exister au domicile du sieur Daval, administrateur d'icelle.

Il a nommé M. Barelli, Juge du Tribunal, Commissaire de la faillite, et MM. Laforest de Minotti et Vatrican, agents, pour procéder aux termes de droit.

Le dit Jugement a été enregistré et affiché, conformément au code de commerce ; le lendemain 27 avril il a été procédé à l'apposition des scellés et cette opération a été poursuivie les 28 29 et 30.

### BULLETIN D'ITALIE

NICE. — Le bruit se répand que la famille royale ira demeurer à Nice. On assure même qu'il est arrivé hier matin au port, quelques meubles destinés au palais du Gouvernement.

GÈNES. — La duchesse de Gènes marquise de Rapallo, quitte la ville. Elle va se fixer pour quelques temps à Chambéry avec sa famille.

TURIN. — Au terme d'un décret royal en date du 26 avril, le roi, pendant son absence de la capitale, a nommé le Prince Eugène de Savoie Carignan, lieutenant-général du Royaume.

Les journaux du Piémont ont reçu l'invitation de garder le silence sur les mouvements de troupes qui s'effectuent en ce moment dans les Etats-Sardes.

ROME. — A Porta-Portese, non loin de la station du chemin de fer, dans un endroit où furent les Jardins de César, on vient de découvrir une Vénus antique d'une rare beauté. L'enthousiasme des connaisseurs la donne pour rivale à la Vénus de Médicis et à celle de Milo. Le temps et l'opinion d'un plus grand nombre prendront un arrêt définitif. Ce qu'on ne saurait contester, c'est qu'il s'agit cette fois d'un marbre de la plus grande beauté. La tête, qui tout d'abord n'avait pas été rencontrée, a été retrouvée en suite. Elle s'adapte parfaitement ; la suture sera imperceptible. Les bras sont brisés, mais on les a ; il ne manque que la main droite, et la restauration sera facile car on voit où s'appuyait sur le bras gauche, l'un des doigts ; à côté est un dauphin. L'attitude est celle indiquée par les vers d'Ovide qui commencent ainsi :

*Ipsa Venus quaties velamina ponit.*

L'heureux chercheur qui a fait cette découverte, M. Guidi, a déjà reçu des offres considérables. M. Guidi fait aussi aux thermes de Caracalla, dans une vigne qui lui appartient, des fouilles qui donnent de belles espérances. Déjà il a rencontré quelques peintures murales dans des chambres souterraines, d'assez belles mosaïques, d'intéressants fragments de statue, des bas reliefs, des inscriptions.

### MENUS PROPOS

Il est des hommes pour qui le danger est plein de charmes ; ils ont ce qu'on appelle une bravoure éclatante ; il est des hommes à qui le danger est indifférent ; ils ont une bravoure solide ; il est des hommes que le danger ne séduit pas et dont on ne peut pas même dire qu'il leur soit indifférent, mais qui ne l'en affrontent pas moins ; ils ont une bravoure réfléchie ; à elle seule celle-ci vaut les deux autres.

Avant d'examiner et de louer le courage il faut examiner le motif qui l'inspire et le but qu'il se propose ; sans cet examen les flibustiers seraient des héros.

La patience et l'audace sont des qualités improductives si elles ne se font des emprunts réciproques.

Il en est des citadelles comme des vérités, on ne connaît leur force que quand les premières ont soutenu un siège, et les secondes une discussion.

Les plus folles et les plus dangereuses de témérités sont les témérités de la peur.

L'uniforme ne fait pas plus le guerrier que la rime ne fait le poète, s'il existe des poètes en prose, il y a des braves en paletot.

Dans l'armée les tons et les allures du courage sont le costume de l'emploi; tous les hommes de la profession prennent l'apparence de la vertu professionnelle, et quelques-uns seulement en possèdent la réalité.

Comment la bravoure serait-elle le privilège des militaires? La science est-elle le privilège des médecins, l'impartialité celui des juges, l'éloquence celui des avocats?

Décision n'est pas vocation.

Le doigt de la destinée marque dans l'âme, non sur le front.

C. de N.

## NOUVELLES

### De la Littérature et des Arts.

#### Rossini au Conservatoire Impérial de Paris.

Si l'enthousiasme que nous avons constaté autour de nous pour les productions de Verdi, et dont nous combattons sans cesse l'exagération a fait selon l'expression d'Alphonse Karr, la tache d'huile jusqu'à Paris, la réaction qui s'opère est digne de l'y effacer.

Rossini assistait dans la loge de M. Auber au neuvième concert de la société auquel assistait aussi l'Impératrice.

Le programme était splendide: il comprenait une partie des morceaux favoris du répertoire; la *Symphonie pastorale*, de Beethoven, un chœur (*O Filii*) sans accompagnement, de Leisring, l'*Hymne Autrichien*, de Haydn; puis en l'honneur du maestro, l'*Inflammatus* du *Stabat*, le finale du troisième acte de *Moïse*, et enfin, pour terminer, l'ouverture d'*Oberon*, de Weber.

Dès le début de la séance, une certaine effervescence régnait déjà dans la salle. Tous les regards étaient avidement fixés sur la loge au fond de laquelle se tenait presque caché l'immortel auteur de tant de chefs-d'œuvre. Chacun sentait qu'une éclatante manifestation allait avoir lieu. Madame Guéynard achevait à peine les derniers notes de l'*Inflammatus*, qu'un bis formidable se faisait entendre, accompagné d'acclamations enthousiastes qui ont obligé Rossini à se lever enfin pour recevoir publiquement ce premier hommage d'admiration.

Mais cela n'était qu'un prélude.

A la suite de l'*Hymne* de Haydn, qu'on a écouté religieusement malgré une vive émotion, est arrivé le finale de *Moïse*. Ce qui s'est passé alors est indescriptible; l'enthousiasme est devenu de la fureur, du délire. Les hommes sont montés sur les banquettes en agitant leurs chapeaux, les dames agitaient leurs mouchoirs, l'orchestre et les chœurs se sont levés en masse; de toutes parts des cris et des trépignements. Cette ovation s'est prolongée pendant environ cinq minutes, durant lesquelles Rossini, ému lui-même jusqu'aux larmes, n'a cessé de saluer ce public qu'il a méconnu en lui tenant si longtemps rancune, et qui lui a prouvé, par ses manifestations chaleureuses, les regrets de ses erreurs sur *Guillaume Tell*.

A sa sortie du Conservatoire, Rossini a été accueilli par de nouvelles acclamations: la foule lui a fait cortège jusque sur le boulevard.

Cette manifestation, sans précédents à la salle des Concerts du Conservatoire, et fait en présence de l'Impératrice, est le plus grand triom-

phe qu'un artiste illustre puisse obtenir. Elle a magnifiquement consacré l'immortalité du grand nom à qui elle s'adressait.

## VARIÉTÉS

### LES JEUX ET LES JOUEURS

RECHERCHES ET ANECDOTES HISTORIQUES

(Suite et fin)

Que le jeu soit ou non répréhensible, il pourrait être toléré et excusé par l'usage, s'il ne se trouvait pas parmi ses adeptes les correcteurs de la fortune, des grecs, puisqu'il faut les nommer par leur nom. Depuis bien de siècles, leurs principes odieux ont survécu aux châtimens qui leur étaient infligés, soit par la justice de l'Etat, soit par des joueurs malheureux, et il n'est pas d'année, au siècle où nous vivons, qui n'enregistre dans ses annales quelques-unes de leurs exactions. Cela n'a pas, comme nous venons de le dire, le mérite de la nouveauté. On a trouvé des dés pipés dans les ruines d'Herculanum, et ils sont à l'heure qu'il est dans le cabinet des curiosités du roi de Naples. Louis XI riait aux subtilités du cornet; sous Henri II, on plaisantait le seigneur d'Aligre qui s'était laissé voler ainsi une belle chaîne d'or qu'il tenait du duc de Savoie (1); Charles IX, pour se divertir, interrogeait les filous et ordonnait à son capitaine de chambre, un jour de bal et de festin, de lui amener une douzaine d'enfants de la matre; enfin le roi Henri IV lui-même, malgré l'honneur que lui causait la perte, se laissait escroquer tout son argent par l'italien Pimentel, qui avait trouvé le moyen de piper tous les dés de Paris (2).

Les procès en police correctionnelle ont appris au public depuis vingt ans comment un grec fait son apprentissage. Il commence presque toujours par être un joueur malheureux et de bonne foi; ce n'est qu'après une ruine totale qu'il songe, selon sa pittoresque expression, à régulariser la chance. Or, le premier élément de ce hideux métier est de savoir faire sauter la coupe. Pour arriver à une dangereuse perfection le néophyte se place seul devant un miroir et s'y exerce jusqu'à ce que lui-même ne puisse apercevoir le passage déloyal de la carte préparée.

Il y a quelques années, une grande ville de midi vit arriver dans ses murs un grec d'autant plus dangereux que le lois contre l'infidélité au jeu semblaient ne pouvoir lui être appliquées. Voici comment il procédait. Il savait que dans les cercles, par mesure de précaution, un jeu ne servait que pour un tour afin qu'aucune carte ne pût être bizauté. — Fort de ce renseignement, il avait acheté un jeu de cartes de chacune des fabriques de France, et en avait cherché avec une persévérance inouïe le classement. Or, on sait que chaque fabricant place ses cartes dans un ordre régulièrement un forme pour tous les paquets qu'il débite: — de cette façon, sur la simple confection de l'étiquette, le calculateur pouvait dire le rang de classement de chaque atout, et déterminer le peu de changement que devait opérer chaque coup. Il ga-

gnait ainsi les enjeux considérables jusqu'au moment où l'autorité lui intima de quitter la France.

Terminons cette série d'observations sur les jeux et les joueurs par un fait qui remonte aux derniers temps de l'empire, et qui prouverait que les grecs se connaissent et s'aiment entre eux un pacte d'alliance offensive et défensive.

Un officier supérieur, qui avait perdu au jeu tout son patrimoine, tremblait en voyant son frère cadet, sous-lieutenant inexpérimenté, se livrer à la passion du jeu. Il prévoyait pour lui les suites désastreuses de ce vice, car il en avait fait à fond par sa propre expérience; les embûches tendues sous les pas des débutants. Après avoir usé en vain des ressources de la morale, il s'avisa d'un expédient nouveau pour retarder le moment de sa ruine.

— Frère, lui dit-il, puis-je t'en empêcher de passer du jeu, promets-moi au moins de faire ce que je vais ordonner.

— Parle, lui dit le jeune homme.

— Je vais te faire présent d'un talisman à l'aide duquel tout joueur déloyal t'épargnera.

— Un talisman! reprit le sous-lieutenant en riant: est-ce un morceau de corde de pendu?

— Non, c'est l'amulette que voici.

Et il tendit au joueur obstiné une carte sur laquelle on lisait:

B\*\*\*

BIJOUTIER ET CHAMBRE.

QUAI DE LA GRÈVE.

— Comment! s'écriait l'amateur de baccarat, ceci est un préservatif!... et comment l'emploierai-je?

— Dès que tu perdras, répondit l'aîné, tu tireras ton portefeuille sous un prétexte quelconque, et tu feras tomber cette carte de façon à la bien laisser voir du banquier et des assistants. Si le jeu est loyal, personne n'y prendra garde; si, au contraire, tu es la dupe des plusieurs escrocs, tu verras les enjeux diminuer et la partie se terminer d'une façon si subite que tu n'auras pas eu le temps de terminer tout à fait.

Le sous-lieutenant, lithochronique, employa souvent ce moyen fraternel, et il fut sans cesse couronné de succès. A la vue de la carte mystérieuse, certains joueurs le regardaient avec défiance, et loin de profiter de sa déveine, ils semblaient plutôt disposés à lui rendre l'argent qu'il avait perdu, le prenant au pis pour un homme de police. Or, le grec était le d'un bijoutier fameux par la pipage des dés et connu de toute la bande des voyagers au jeu. Arraché par l'officier supérieur à un misérable qui lui avait escroqué sa dernière ressource, elle avait servi à garantir son frère encore victime des dilapidations qui l'attendaient infailliblement autour du tapis vert.

Disons le en achevant cet article, si nous avons assez d'autorité pour décider la question de moralité du jeu, pour peser les conséquences de sa suppression, comme pour définir les avantages de son exercice légitime et raisonnable, nous nous renfermerions dans l'avis solennellement donné sur cette matière par la Sorbonne (1): elle affirme que le jeu et le désir de jeu qu'il inspire sont choses irrépréhensibles, que les chances sont loyalement réparties sur chaque partie observe strictement les lois de la probité.

(1) *Résolution sur le jeu de hasard, fait en Sorbonne, le 23 juin 1697, page 11.*

(1) Brantôme, t. ix, disc. lxxxiii. Le maréchal de Bourdillon.

(2) Mémoires de Suliy, t. vii, p. 90.



**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 20 au 28 Avril 1859.

NICE, b. *Alexandre*, c. Benza L. m. d.  
 NICE, b. *Coception*, c. Gustavino, m. d.  
 VINTIMILLE, b. *Purification*, c. Ciarella P. m. d.  
 NICE, b. *Conception*, c. Palmaro Joseph, m. d.  
 ID., b. *Conception*, c. Palmaro Janvier, m. d.  
 ST-MAXIME, b. *Ste-Thérèse*, c. Médecin A. v.  
 NICE, b. *Ste-Sophie*, c. Gioan Honoré m. d.  
 ID., b. *Conception*, c. Pisan Pierre, m. d.  
 ID., L. *Caroubier*, c. Palmaro Jean, m. d.  
 ID., b. *Ste-Thérèse*, c. Médecin Ant., m. d.  
 CAPRAJA, b. *Alma*, c. Sagols F., m. d.  
 MENTON, b. *Conception*, c. Otto Gioan, m. d.  
 ID., b. *Miséricorde*, c. Lamberty, planches.  
 CERIALE, b. *N. D. de la Garde*, c. Lanza, enl.

Départs du 21 au 28 Avril

ST-MAXIME, b. *St-Joseph*, c. Delpiano J, en l.  
 TOULON, b. *Caroline*, c. Barale Louis, m. d.  
 ST-RAPHAEL b. *St-Antoine*, c. Médecin A. m.  
 MENTON, b. *Alexandre*, c. Benza L. m. d.  
 SAVONE, b. *Conception*, c. Gustavino, m. d.  
 VINTIMILLE, b. *Purification*, c. Ciarella P. m. d.  
 MENTON, b. *Conception*, c. Palmaro J., m. d.  
 ID., b. *Conception*, c. Palmaro Janvier, m. d.  
 ID., b. *Ste-Sophie*, c. Gioan Honoré, m. d.  
 VINTIMILLE, b. *Conception*, c. Pisan P. m. d.  
 MENTON, b. *Caroubier*, c. Palmaro Jean, m. d.  
 CIBALTAR, b. *Alma*, c. Sagols F, m. d.  
 NICE, b. *Conception*, c. Otto Gioan, m. d.  
 CERIALE, b. *Miséricorde*, c. Lamberty, m. d.  
 ST-MAXIME, b. *N. D. de la Garde*, c. Lanza en l.

**OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

du 24 au 30 Avril 1859

DATE	Thermom. Centigr.			ETAT atmos.
	8 h.	2 h.	6 h.	
24	13 1	13 9	13 »	Beau
25	13 »	13 5	12 9	id.
26	13 »	13 1	12 4	id.
27	11 3	13 5	12 9	id.
28	11 9	12 7	11 5	id.
29	11 4	12 9	11 »	id.
30	11 »	12 6	11 »	nuag.

**RESTAURANT NOGHÈS**

Rue de Tribunal.

SERVICE A LA CARTE ET PENSIONS DEPUIS 50 FR.

**GAËTAN BARRAL**

COIFFEUR

**LIBRAIRIE VATICAN**

Ouvrages divers—Papeterie de luxe et ordinaire. Fourniture de bureau—Articles fantaisie Registres—Papier de musique, etc. etc.

Commission

6

ALPHONSE KARR.

**LES GUÊPES**

Une livraison de 38 pages chaque lundi

**AVIS** Les personnes qui désirent prendre des abonnements aux GUÊPES, revue philosophique et littéraire par Alphonse KARR, sont priées de s'adresser à M. P. Féraudy à l'imprimerie du Journal.

Prix de l'abonnement :

Un mois (4 Nos) 3 Fr. Six mois . . . 15 F.  
 Trois mois . . . 8 » Un an . . . 25 «

UN NUMERO 1 FRANC.

**HOTEL**

**DES VOYAGEURS**

tenu par

CLAUDE OLIVIER

Cet hôtel est situé dans la Rue de Lorraine, MONACO.

Tous les ouvrages Français et Etrangers dont il est envoyé deux exemplaires à la rédaction, sont annoncés dans le journal : -un article spécial leur est consacré s'il y a lieu.

Imp. L. Péleraux à Monaco (Principauté)

**HOTEL ET RESTAURANT**

DES BAINS

Tenu par MARIUS BOYER

Les voyageurs qui visitent la petite ville de Monaco, sont invités à descendre chez Marius Boyer, cuisinier français, chez lequel ils trouveront bonne table et des logements confortables. Inutile de dire que les regards, les manières et la modération des prix sont à l'ordre du jour au Restaurant des Bains tenu par Marius Boyer.

**HOTEL DES ÉTRANGERS**

TENU PAR

GAZIELLO ANGE

Cet hôtel, situé au bord de la mer, à deux pas de l'Etablissement des Bains, offre à MM. les voyageurs les avantages d'une position merveilleusement abritée.

JARDINS D'ORANGERS ET DE CITRONNIERS

**LE GAULOIS**

Journal anecdotique et biographique illustré paraissant tous les dimanches.

Bureau à Paris, Boulevard des Italiens, 27.

Pour les abonnements s'adresser :

au Bureau de L'EDEN rue de Lorraine

MONACO

ALBUM

du Comté de Nice et de la Principauté de Monaco par M<sup>lle</sup> LEOPOLDINA BORZINO.

En vente au Bazar Mémorialis, rue St-Michel, MENTON

**LE MONDE THERMAL**

Moniteur des Eaux minérales et des Bains de mer de la France et de l'étranger. Guide indispensable aux malades et aux touristes.

Directeur : M. EMILE BADOCHIE.

FRANCE, UN AN : 15 FR. — ÉTRANGER, 20 FR.

Bureau à Paris : Rue Richer, 23.

Correspondance gratuite pour les abonnés qui désirent des renseignements. — Indication des principaux Médecins, des Chefs d'Etablissement, des Directeurs des Bains et, des meilleurs Hôtels.

SOMMAIRE : Gazette des Eaux-Chronique ; Revue générale des Eaux ; Etablissements hydrothérapiques ; Itinéraires ; Voyages ; Excursions pittoresques ; Hygiène ; Revue artistique ; Festivals ; Courses ; Concerts ; Jeux ; etc., etc.

**GAZETTE des EAUX**

REVUE GÉNÉRALE

DES BAINS DE L'EUROPE

PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Eaux minérales. — Bains de mer. — Etablissements hydrothérapiques. — Hygiène. — Revues scientifiques. — Renseignements généraux. — Chronique des Eaux. — Revues artistiques. — Théâtres. — Concerts. — Festivals. — Voyages. Excursions pittoresques. — Itinéraires.

Six mois d'été 10 francs — Un an 15 francs. Un numéro (en timbres-postes) 20 c.

Port en sus pour l'Etranger.

Bureau du Journal, rue Jacob, 30, Paris.

**IMPRIMERIE LITHOGRAPHIE ET TAILLE-DOUCE**

**L. PELERAUX**

SPÉCIALITÉ POUR LES ÉTIQUETTES EN COULEURS ET GAUFFRÉES